



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 104352

Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les propositions émises par le syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale pour une refondation de la politique de prévention mise en oeuvre dans notre pays. Il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position quant au renforcement de la prévention en milieu scolaire.

Texte de la réponse

La prévention de la délinquance en milieu scolaire a été renforcée depuis janvier 2004 par la mise en place d'un partenariat de terrain entre les forces de l'ordre et les établissements scolaires. Ce partenariat, formalisé par un protocole d'accord signé le 4 octobre 2004 par les ministres de l'intérieur et de l'éducation nationale, est fondé sur une méthode pragmatique : l'institutionnalisation et la systématisation des échanges et des pratiques qui ont fait la preuve de leur efficacité. À ce jour tous les collèges et lycées du pays disposent de l'un des 4 573 correspondants policiers et gendarmes « sécurité de l'école » nommés. À la fin de l'année scolaire 2005-2006, 4 455 diagnostics de sécurité partagée avaient été effectués. Ils sont élaborés en concertation avec la communauté éducative. Des actions de sécurisation des abords des établissements scolaires pour dissuader les trafics en tout genre et prévenir les rackets ainsi que les violences contre les personnes sont menées. Au cours du premier semestre 2006, les policiers et gendarmes ont constaté 13 800 infractions au cours de ces opérations. Des actions de formation et d'information conduites dans les établissements sur des thèmes tels que le racket, la violence, les armes, les stupéfiants, les conduites à risque, la sécurité routière, la citoyenneté, la maltraitance et les abus sexuels ainsi que sur le fonctionnement et le rôle de la police et de la gendarmerie sont développées. En 2005, plus de 7 000 actions de cette nature ont touché 20 500 personnes. La circulaire interministérielle « Prévention et lutte contre la violence en milieu scolaire », signée le 16 août 2006, enrichit ce partenariat de mesures nouvelles : un audit de prévention situationnelle peut désormais venir compléter le diagnostic de sécurité et une permanence policière peut être mise en place dans l'enceinte de l'établissement scolaire, sur demande du chef d'établissement, en concertation avec les services de police. En outre, des outils pratiques destinés à éclairer le comportement professionnel et à aider à la décision face aux situations d'insécurité le plus fréquemment rencontrées sont à la disposition des intervenants (mémento, guide pratique, jeu).

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104352

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9744

Réponse publiée le : 28 novembre 2006, page 12506